

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires), a réalisé son exercice de sécurité bisannuel

Contact presse

Selma TOLBA
Chef de service communication
Tél. 03 25 92 33 98
selma.tolba@andra.fr

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (**Andra**) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la **loi de programme du 28 juin 2006** relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français **afin de protéger les générations présentes et futures du risque que représentent ces déchets.**

Jeudi 29 octobre à 17h40, pour exercice, le plan d'opération interne a été déclenché au Cires. Le scénario était le suivant : suspicion d'intrusion après déclenchement de l'alarme anti-intrusion autour du bâtiment où sont entreposés des déchets radioactifs non issus de la filière électronucléaire (objets anciens, déchets de la recherche, etc.)

Voici les actions entreprises dans le cadre de cet exercice :

Les équipes internes ont procédé à la levée de doute puis sécurisé les accès au site.

L'intervention de la gendarmerie a été demandée.

Les personnels encore présents sur site ont été réunis dans le bâtiment administratif.

Après avoir identifié une effraction du grillage périphérique, une opération de recherche menée par l'équipe cynophile et le peloton de surveillance et d'intervention de la Gendarmerie de Bar-sur-Aube, appelés en renfort, a abouti à 19h00 à l'interpellation d'un intrus, qui souhaitait commettre des actes de vandalisme.

Le plan d'opération interne a été levé à 19h15.

En pratique

Le plan d'opération interne (POI) du Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage est déclenché dès lors qu'une situation incidentelle ou accidentelle nécessite l'intervention des secours extérieurs.